

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 25/04/2025

N/Réf. : SBK40031_741_PU

Gest. : KD

NOVA : 15/PFD/1942239

Corr DU: Martial RESIBOIS

Lindsay LEJEUNE

SCHAERBEEK/WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Boulevard Auguste Reyers, Square Vergote

(= partiellement en zone de protection de la Maison Fournier située Square Vergote 45 et de l'Hôtel Waxweiler situé Square Vergote 33)

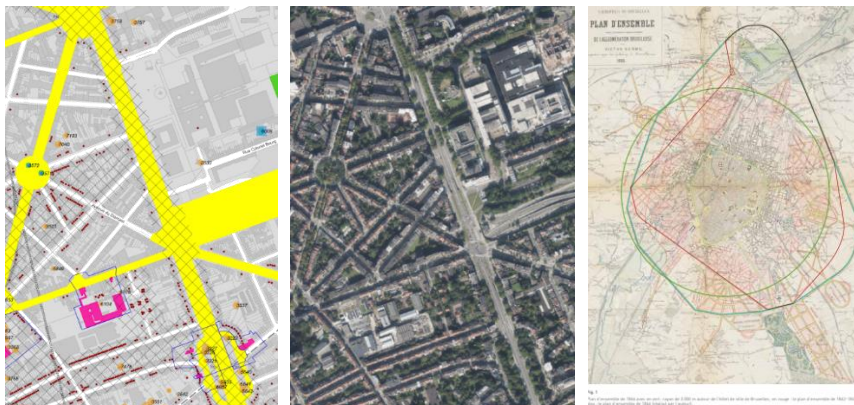
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : Réaménager complètement le boulevard Reyers en tenant compte des modes actifs et en recréant des voiries centrales en lieu et place de l'ancien viaduc

Demande de BUP – DU du 28/03/2025

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 28/03/2025, nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** émis par la CRMS en sa séance du 23/04/2025, concernant la demande sous rubrique.



De gauche à droite, localisation et orthophotoplan de 2024 (© Brugis) ; Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'Agglomération bruxelloise dressé par Victor Besme en 1866¹

CONTEXTE

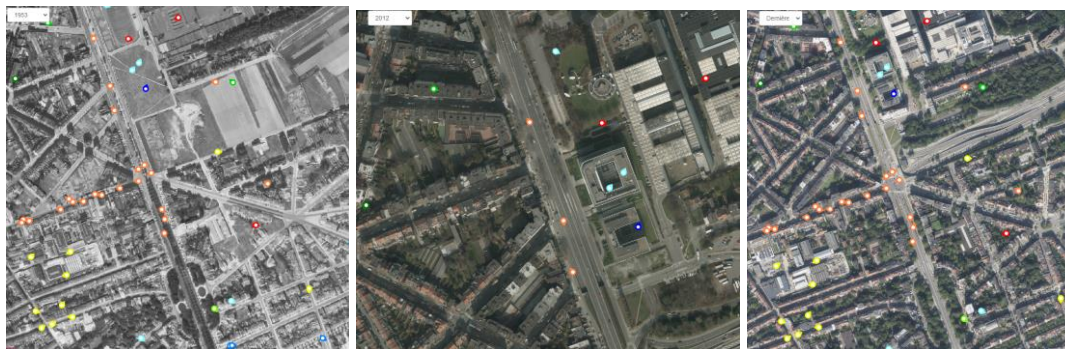
Suite à la démolition du viaduc éponyme et à l'abattage de 170 arbres, Bruxelles Mobilité étudie depuis une dizaine d'années le projet de recréer un boulevard urbain, allant de la place Général Meiser (exclue) au square Vergote (inclus, uniquement les voies du boulevard). Il s'agit d'un axe structurant entièrement inscrit en ZICHEE au PRAS, compris dans la zone de protection des biens situés 16, 33 et 45 au square Vergote. Celui-ci comprend également le monument aux Héros du Génie, repris à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale², ainsi que plusieurs arbres remarquables. Le boulevard est par ailleurs bordé de nombreux biens inscrits à l'inventaire³.

¹ <https://patrimoine.brussels/liens/publications-numeriques/versions-pdf/articles-de-la-revue-bruxelles-patrimoines/numero-21/article-21-2>

² <https://collections.heritage.brussels/fr/objects/43922>

³ <https://monument.heritage.brussels/index.php?street=10300018§ion=buildings&lg=fr>

BREF HISTORIQUE DU BOULEVARD REYERS



Vue aérienne du boulevard Auguste Reyers : 1953, 2012 et aujourd'hui (© Bruciel)

Avec les boulevards Général Wahis et Lambermont, le boulevard Auguste Reyers constitue la section schaarbeekoise du grand boulevard léopoldien circulaire proposé en 1866 par l'inspecteur-voyer Victor Besme dans son « *Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'Agglomération bruxelloise* ». Si son tronçon longeant le Tir national, entre l'avenue de Roodebeek et la chaussée de Louvain, est déjà décrété par l'arrêté royal du 31/12/1889, le reste du futur boulevard Auguste Reyers n'est percé qu'à partir de 1909. Le boulevard est alors doté d'un terre-plein planté d'arbres et une zone de recul de 9,50 mètres est réservée pour le bâti. L'arrivée en ville de l'autoroute Bruxelles-Liège (actuelle E40), réalisée entre 1969 et 1973 et buttant sur le boulevard Reyers, nécessitera un réaménagement du quartier. Comme les autres artères de ceinture, le boulevard Reyers sera alors transformé en autoroute urbaine (avec tunnels et trémies symétriques). Afin de dégager le carrefour formé par les avenues de Roodebeek, du Diamant et des Cerisiers, un viaduc est construit au début des années 1970. La station pré-métro Diamant sera mise en service en 1972.

Le boulevard connaît une première phase de construction dans les années 1920 et 1930, suivie dans les années 1950 à 1970 de la construction de vastes immeubles à appartements et de bureaux. A partir des années 1960, les actuelles RTBF et VRT prendront place sur la vaste plaine laissée libre par la démolition du Tir national.⁴ Le viaduc est démoli en 2015. Le quartier Reyers est aujourd'hui en cours de mutation et ces transformations s'étaleront vraisemblablement jusqu'en 2040 (voir : PAD - mediapark.brussels).

HISTORIQUE DE LA DEMANDE

En 2015, la CRMS était interrogée sur la démolition du viaduc, y compris l'abattage de 170 arbres (cfr. avis du 14/01/2015⁵). En 2017, elle a ensuite pris connaissance de la première version du projet de réaménagement du boulevard Reyers dans le cadre d'une première demande de certificat d'urbanisme (cf. avis du 13/12/2017⁶). Elle a rappelé ses recommandations en 2018 lors de l'examen du projet de cahier des charges du RIE (cf. avis du 30/05/2018⁷) et en 2021 sur une nouvelle demande de certificat d'urbanisme faisant suite au RIE précité (cf. avis du 31/03/2021⁸). Elle a également évoqué l'importance du boulevard dans son avis émis à propos du PAD Mediapark (cf. avis du 13/03/2019⁹).

Depuis 2015, la CRMS insiste donc pour que la démolition du viaduc soit l'occasion de recréer l'axe structurant majeur conçu par Victor Besme sous Léopold II, en renouant avec sa valeur patrimoniale et paysagère, et de le reconnecter aux quartiers environnants. Convaincue du bien-fondé de ces objectifs, sans pour autant nier la complexité de l'entreprise, elle a rappelé et insisté dans chacun de ses avis sur les points d'attention suivants :

- **rétablir un quadruple alignement d'arbres et lui donner un rôle structurant sur tout le tronçon du boulevard ;**

⁴ <https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10300018>

⁵ https://crms.brussels/sites/default/files/avis/564/SBK40031_564_ViaducReyers.pdf

⁶ https://crms.brussels/sites/default/files/avis/614/SBK40031_614_BdReyers.pdf

⁷ https://crms.brussels/sites/default/files/avis/622/SBK40031_622_Reyers_0.pdf

⁸ https://crms.brussels/sites/default/files/avis/671/SBK40031_671_CU_Reyers.pdf

⁹ https://crms.brussels/sites/default/files/avis/635/SBK40034_635_PAD_Mediapark_1.pdf

- **privilégier la régularité des plantations** sur la logique purement circulatoire ;
- profiter du rétrécissement des trémies pour y **localiser un terre-plein pour des arbres de première grandeur** ;
- **aménager un carrefour fédérateur, lisible et convivial au droit de l'ancien viaduc** (chaussée de Roodebeek, avenue Diamant, avenue des Cerisiers) ;
- étendre l'application de ces principes au réaménagement futur du **square Vergote et de la place Meiser** ;
- associer Beliris pour la prise en compte de ces principes d'aménagement lors de la conception du futur tunnel trams ;
- **assurer les liaisons et les vues transversales de part et d'autre du boulevard Reyers** en fonction de tracés viaires existants et/ou programmés dans les grands projets régionaux en cours.

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Les objectifs du projet sont :

- la réduction de la capacité automobile ;
- le passage à 1 voirie centrale de 2x2 bandes ;
- le réaménagement des trémies de liaison entre le boulevard A. Reyers et l'E40 ;
- la création de pistes cyclables ;
- l'adaptation du carrefour au droit de l'arrivée de l'E40.

Le dossier comprend également un volet consacré à la végétation et à la gestion des eaux.

AVIS DE LA CRMS

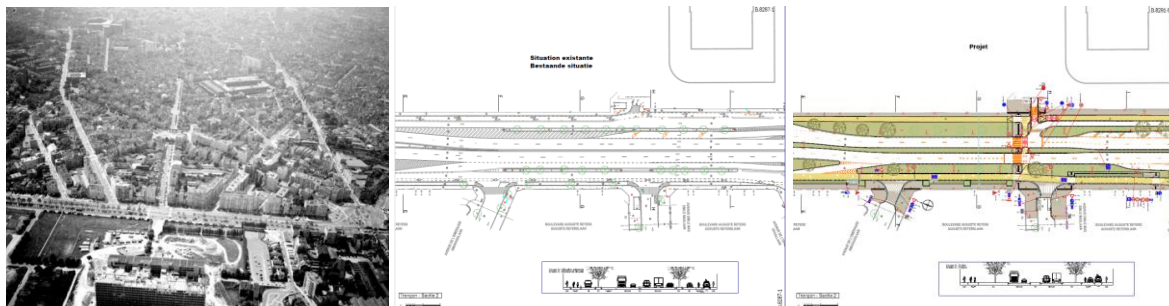
L'initiative entend participer à la revalorisation de l'axe structurant du boulevard Reyers, en repensant certaines fonctions urbaines et en fluidifiant les circulations, tout en introduisant de nouveaux aménagements de petite échelle. Toutefois, si le projet intègre des éléments positifs en matière de verdoiment, gestion des eaux et promotion des mobilités douces, force est de constater que les interventions projetées en phase de permis d'urbanisme se limitent à des ajustements mineurs par rapport aux versions précédentes du projet (RIE et certificat d'urbanisme) sans réelle remise en question des choix fondamentaux, ni de prise en compte de la dimension patrimoniale et paysagère du boulevard soulevée par la CRMS dès 2015. Le projet ne répond que très partiellement à ses remarques, l'essentiel portant sur le réaménagement des contre-allées (pistes cyclables, élargissement des trottoirs, verdoiment, etc.). La partie centrale reste fondamentalement celle de la situation actuelle (pourtant présentée comme « provisoire »), à l'exception de certaines traversées piétonnes (voir plus loin).

Selon la Commission, le projet passe à côté de l'opportunité de renouer avec la valeur patrimoniale de cet axe léopoldien, sa composition axiale (règle de la symétrie), sa scénographie arborée (alignements d'arbres, choix des essences, etc.). L'espace public demeure fortement minéralisé, confus, dominé par une vision utilitariste et circulatoire (différents modes). La difficulté à rétablir des alignements d'arbres est révélatrice, alors que l'on est pourtant en « espace structurant » et « ZICHEE » (cf. pp. 14-15 de la note explicative). Le recours stratégique aux arbres n'est pas optimisé alors qu'ils pourraient contribuer à former des espaces définis forts et lisibles et à connecter les quartiers. **L'absence de valorisation du patrimoine et d'un cadre paysager global comme facteur de connexion et d'atténuation nécessaire dans cet espace urbain chaotique compromettent malheureusement la possibilité de retrouver une cohérence paysagère perdue.**

Le projet tel que soumis aujourd'hui, soit plus de 10 ans après les premières consultations, s'est développé selon une méthode de travail intégrant peu la dimension patrimoniale et paysagère de l'axe. Le résultat est décevant malgré les nombreuses recommandations formulées par la CRMS depuis 2015. Enfin, l'aménagement urbain manque de lien fort avec des projets connexes (tunnels place Meiser, accès Mediapark, emplacement définitif du dernier tronçon de Colonel Bourg, aménagement de l'extrémité du « Parkway E40 », ou encore le tracé du tram 25 entre Meiser et Bordet).

Par conséquent, la CRMS formule un avis défavorable motivé par les raisons déjà évoquées dans ses avis précédents dont la teneur reste entièrement valable. A ce stade, elle demande au minimum de revoir et renforcer les interventions paysagères spécifiques suivantes :

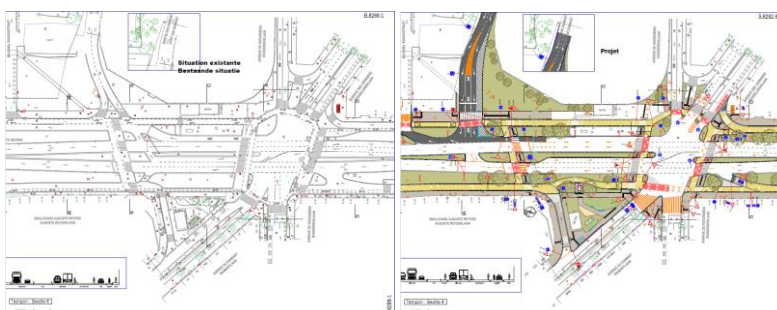
➤ AVENUE EMILE MAX



Vue aérienne du site de la RTBF/VRT, 1969 (© Bruciel : Régie des Bâtiments), situations existante et projetée (extraits du dossier)

- L'avenue Emile Max est la voirie principale (24m de large) d'un plan dressé en étoile en 1903-1904 dans l'axe de l'ancien Tir National (actuelles RTBF/VRT et futur Mediapark). Malheureusement, le réaménagement, très fonctionnel, de son débouché sur le boulevard gommara tout l'intérêt de cette perspective créée comme les rues voisines pour mettre en valeur le Tir National d'origine. La CRMS demande de revoir cet aménagement en le magnifiant car il deviendra le lien privilégié entre Mediapark et le Schaerbeek de la première couronne. Elle demande de tenir compte aussi de la présence des arbres existants dans l'aménagement de la traversée.

➤ CARREFOUR DIAMANT (croisement Roodebeek, Diamant et Cerisiers)



Situations existante et projetée (extraits du dossier)

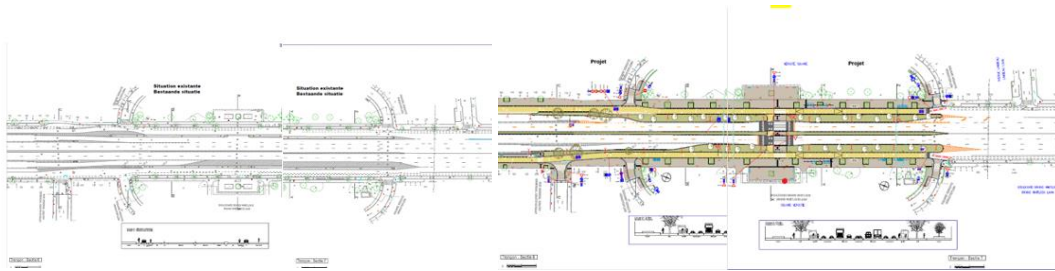
- Malgré quelques verdoiements complémentaires, le projet se limite à de légères retouches par rapport à l'aménagement existant chaotique créé dans la foulée de la démolition du viaduc. La CRMS demande de revoir et de remanier le carrefour pour rétablir les alignements d'arbres et assurer la lisibilité de cet axe continu à cet endroit particulièrement stratégique du boulevard.

➤ SQUARE VERGOTE



Monument aux Héros du Génie dû au sculpteur Charles Samuel. L'architecte Joseph Van Neck en dessina le socle en pierre bleue. Ce monument, inauguré le 02.12.1928, se trouvait place de l'Yser jusqu'en 1957.¹⁰

¹⁰ <https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10300274>



Situations existante et projetée (extraits du dossier)

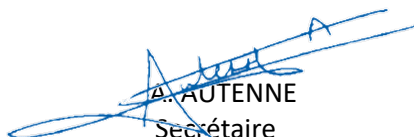
- Le projet n'a pas d'impact sur les édifices classés situés sur les rives surélevées du square Vergote (zone de protection). En revanche, à hauteur des voies du boulevard, la CRMS demande de veiller aux vues vers et depuis le monument (inventaire) en veillant à la localisation des nouveaux arbres à haute tige, des futurs luminaires, etc. Il y a là des compositions scénographiques importantes à recréer.
- Egaliser les larges terre-pleins plantés irrégulièrement.
- Axer la traversée sur le monument et prévoir un vrai « parvis » (à la place du passage souterrain).
- Préserver les arbres remarquables (système racinaire, etc.) et respecter la même interdistance pour les nouveaux sujets.

➤ VÉGÉTATION ET LUMINAIRES

- Le projet fait le choix d'axer la végétalisation du boulevard sur la biodiversité sans le combiner au rétablissement des alignements d'arbres comme évoqué ci-dessus. Nonobstant la pertinence d'un tel parti, la CRMS s'interroge sur certains choix de plantations peu adaptées au contexte (ex : *Viburnum tinus*, ...).
- La CRMS s'interroge également sur l'installation de noues sur dalles (profondes de 20cm) et en pleine terre (profondes de 40cm). Elle attire l'attention sur le risque de porter atteinte aux zones racinaires des arbres concernés (entre trottoir et tronc ?).
- L'impact et les connexions avec les abords immédiats devraient être documentés, notamment à hauteur du square Vergote.
- Joindre un plan des plantations adapté à l'échelle du boulevard.
- Installer les nouveaux luminaires de façon à ne pas porter atteinte aux vues vers et depuis le Monument aux Héros du Génie.

La CRMS se tient à la disposition de Bruxelles Mobilité pour échanger, en présence des autres instances concernées (DPC, DU, STIB, etc.), à propos du projet ainsi que de tous les projets connexes au boulevard actuellement à l'étude.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels